

Fiabiliser vos pratiques en droit du travail et paie

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ : à l'issue de la formation, vous serez capable de fiabiliser les processus de gestion du personnel en adoptant une posture de conseil et de mise en conformité face aux évolutions législatives.

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISÉS :

- Réaliser un état des lieux des nouvelles dispositions du droit social en 2026
- Intégrer efficacement les actualités sociales dans vos pratiques
- Développer une approche de conseil face aux demandes des collaborateurs
- Identifier et utiliser des sources fiables pour suivre les évolutions
- Mutualiser les expériences et les bonnes pratiques en gestion du personnel

+ BONUS DE LA FORMATION :

Remise d'un support complet et accès à des ressources complémentaires pour le suivi des actualités sociales.

Des mises en situation et études des cas en lien avec l'actualité législative.

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN INTER-ENTREPRISES :

 Durée 1 jour soit 7 heures	 Date Le 24 mars 2026	 Lieu VANNES
--	--	---

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

MODALITE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à faire auprès du service formation :

- Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74
- Rachel JEHANNO : r.jehanno@venetis.fr - 07 88 64 94 97

PUBLIC VISÉ :

Fonction RH et dirigeant.es au sein de petites et moyennes entreprises.

PRÉ REQUIS :

Avoir une pratique régulière de la gestion du personnel.

CONTENU DE LA FORMATION :

Réaliser un état des lieux des nouvelles dispositions du droit social en 2026

- * Tour d'horizon des dernières actualités qui ont marqué les pratiques en gestion du personnel
- * Analyse des nouvelles mesures sociales et de leur impact dans les entreprises

Intégrer efficacement les actualités sociales dans vos pratiques

- * Acquisition de procédures fiables pour une gestion optimisée des actualités sociales
- * Partages d'expériences et échanges de bonnes pratiques

Développer une approche de conseil face aux demandes des collaborateurs

- * Postures de conseil face au salarié et/ou au responsable de service
- * Retours d'expériences pour adopter une posture de conseil
- * Exercices de mise en situation pour répondre aux sollicitations avec assurance

Identifier et utiliser des sources fiables pour suivre les évolutions

- * Présentation des outils de veille en droit social
- * Revue des derniers arrêts jurisprudentiels impactants
- * Partages d'expériences

Mutualiser les expériences et les bonnes pratiques en gestion du personnel

- * Séances d'échanges et d'ateliers pratiques pour intégrer des solutions opérationnelles et pérennes dans vos processus RH

FORMATRICES :

Le cabinet GESICIAL, spécialisé en gestion du personnel accompagne les entreprises sur les thématiques RH et veille juridique. Leurs formatrices conseillent et enrichissent leurs interventions par des cas réels et des retours d'expérience, favorisent un apprentissage ancré dans les réalités du terrain et adapté aux besoins des TPME. Elles offrent des moments d'échanges dynamiques et instructifs pour une montée en compétences efficace.

Le suivi pédagogique et la coordination de la formation sont sous la responsabilité de Isabelle BOZEC responsable pédagogique, qui veille à la qualité et à la conformité des contenus dispensés. Coordonnées : i.bozec@venetis.fr / 06 70 10 44 74

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction concernant les formations réalisées chez VENETIS Formation au second semestre en 2025 est de 93%. Le taux de recommandation est de 100% sur le second semestre 2025

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

La formation alterne entre apports théoriques, échanges de pratiques et ateliers pour une compréhension approfondie et une application immédiate. Des supports complets sont remis aux participants pour faciliter la mise en œuvre des acquis.

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Chaque participant réalise un test de positionnement en amont de la formation. Une grille d'autoévaluation des acquis est complétée en début et fin de formation et enfin une évaluation à l'issue de la formation (à chaud) est également proposée pour mesurer la satisfaction et les acquis en fin de session.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Notre organisme de formation peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Ainsi, si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement, Isabelle BOZEC : 06.70.10.44.74 / i.bozec@venetis.fr

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.

Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et le certificat QUALIOPI.

Vous trouverez sur notre site les pièces téléchargeables, le règlement intérieur et certificat QUALIOPI.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Différents dispositifs de financement sont accessibles en fonction de votre financeur public. L'équipe VénétiS Formation est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de vos formations et la gestion de vos démarches administratives.

Contactez-nous : Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74 ou Rachel JEHANNO : r.jehanno@venetis.fr - 07 88 64 94 97

Identifiez votre OPCO en visitant le site [France compétences](https://www.francecompetences.fr) : "[Quel est mon-opco ?](https://www.francecompetences.fr)"

